75e ANNEE. — N° 91. MERCREDI 7 AOUT 1935.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RÉCLAMES 3e page (— de —).....	2 fr. 75
» 2e page (— de —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Rappel de récentes expériences désastreuses qui devraient bien nous apprendre à ne pas recommencer.

Les jours sont pleins de trop d'événements. Le proche passé semble tout de suite lointain tant il y a de choses qui nous séparent de lui. On vit plus en quelques semaines qu'on ne faisait en quelques années dans les périodes calmes. Et c'est effrayant comme l'on oublie, même ce qui avait paru inoubliable !...

Elle est pourtant si près de nous cette époque de 1932 à 1934 ! Apothéose de la majorité cartelliste qui venait de triompher aux élections et qui allait se briser comme verre sur le pouvoir ! Révélation immédiate de son impuissance à agir ! Chutes successives et rapides de ces pitoyables gouvernements tombant les uns sur les autres et qui nous entraînaient en cascades vers le gouffre !

Elle est pourtant si près de nous cette époque tragique où l'angoisse serrait le cœur des républicains assistant à la faillite du régime abîmé par ceux qui auraient dû le défendre et qui en étaient les redoutables saboteurs. Tout cela se sera-t-il passé en vain et faut-il croire qu'une expérience si terrible n'aura servi de rien ?...

⁂

Entre autres leçons, il y en a une au moins dont nous devrions bien profiter aujourd'hui pour ne pas retomber, à propos de la réforme financière tentée par le ministère Laval, dans les erreurs commises à propos des réformes tentées par les gouvernements de 1932 à 1934 et qui cette fois *seraient irréparables !* Qu'on fasse quelque effort pour se les rappeler.

Dès 1932, comme aujourd'hui, tout le monde déclarait qu'il fallait résoudre la crise budgétaire. *En principe,* tout le monde était d'accord. *En réalité,* chacun espérait bien que l'événement ne toucherait que son voisin !...

C'est dans cette atmosphère de mensonge et d'hypocrisie — comme celle du Front populaire, aujourd'hui — que le premier ministère, celui d'Edouard Herriot, se mit à l'œuvre. Après avoir étudié la situation il présenta un projet de redressement budgétaire courageux et net qui, s'il avait été adopté tout de suite aurait rétabli l'ordre financier. Il comportait des sacrifices inévitables, mais bien légers auprès de ceux qu'il faut faire aujourd'hui !... Ah ! mes enfants, quel accueil il reçut ! A peine déposé, quelle tempête autour de lui ! Ce fut une ruée pour le dépecer ! Il fut mis en morceaux, en charpie ! Personne n'en voulait, chacun protestait pour soi et dénonçait son voisin ! *Certes, oui, criait-on, il faut faire une réforme financière,* MAIS *PAS CELLE-LA !* Après quelques mois de luttes sans gloire et de disputes sans honneur, le ministère Herriot, découragé, ne pensa plus qu'à s'en aller. Il se fit renverser sur un sujet à côté, pour laisser le champ libre à son successeur.

Alors, commença cette période qui restera parmi les plus tristes de notre histoire parlementaire. Ah ! ils étaient déjà loin le charme et l'ivresse du triomphe électoral !

En décembre 1932 — cinq mois après — deuxième ministère : celui de Paul-Boncour qui hérite de difficultés aggravées et qui affirme à son tour sa résolution de faire la réforme que tous réclament et repoussent. Tenant compte dans la mesure possible des critiques faites à son prédécesseur, il présente un projet qui reçoit le même accueil et obtient le même succès ! — *Oui,* répète-on, *nous voulons une réforme,* MAIS PAS CELLE-LA !

Un mois après, Edouard Daladier essaye et échoue à son tour. Il donne sa démission après avoir, du haut de la tribune, apostrophé et flétri Léon Blum et les S.F.I.O.

Faut-il raconter la suite en détail, cette lamentable descente vers l'abîme, marquée par les échecs sucessifs d'Albert Sarraut, puis de Chautemps, puis, de nouveau, d'Edouard Daladier !...

Toujours la même critique, toujours la même opposition d'égoïsmes coalisés qui se rassemblent pour empêcher, mais qui sont impuissants à réaliser ! Quelque chose comme des eunuques qui trouveraient que les autres ne savent pas faire les enfants...

⁂

Cette même coalition d'incapacités nous la retrouvons aujourd'hui contre l'œuvre qu'essaye d'accomplir le ministère Laval. *Elle répète toujours qu'il faut faire une réforme,* MAIS PAS CELLE-LA ! Ils ne disent jamais celle qu'ils veulent, mais ce n'est jamais celle qu'on leur propose !

Ah ! si la République ne devait pas en souffrir, comme nous souhaiterions qu'on puisse les prendre au mot et les installer de force au gouvernement ! Comme nous voudrions les voir à l'œuvre et montrer au pays ce dont ils sont capables...

En attendant, nous n'avons pas encore vu le programme commun du Front populaire et déjà, nous ne sommes plus seuls à douter de sa prochaine apparition. Notre confrère, l'*Œuvre,* — qui fut pourtant l'un des plus ardents organisateurs de la parade de Vincennes, — commence, lui aussi, à penser qu'il est bien long à venir et, si nous en croyons la conclusion de son article d'hier, il a dû se faire rabrouer en le réclamant. Ecoutez-là, elle sonne un peu comme une fêlure. La voici :

« Voilà pourquoi nous attachons « tant d'importance à l'établissement d'un programme commun ! *Il « est vrai que, quand nous disons « cela, on nous accuse de vouloir « rompre le « Front populaire !...* « [Tiens ! tiens !]. Alors, il suffirait pour qu'il se rompît qu'on lui « demandât de s'organiser ! »

Mais oui, cher confrère ! Dès qu'on voudra le faire passer des discours aux actes, des élections au gouvernement, le Front populaire — comme en 1926 et comme en 1934 — se désagrégera ! Et s'il arrive au pouvoir, nous savons très bien d'avance qu'il y préparera — comme le lui a prédit Gaston Bergery — l'avènement du fascisme, dont il voudrait nous faire croire qu'il est l'ennemi !.

Emile LAPORTE.

o-o-o

UN PETIT MOT D'ECRIT

Quelques souvenirs

On a célébré le 31 juillet le centenaire d'un homme qui fut un des personnages considérables pendant la première période de la République : Henri Brisson, ancien président du Conseil, mais qui resta surtout célèbre comme président de la Chambre, fonctions qu'il occupa pendant plus de 15 ans.

Il avait la réputation méritée d'être grave et sévère. Mais sa gravité ne l'empêchait pas de décrocher, parfois, des pointes aiguës à droite et à gauche. Un jour, Trarieux était à la tribune et, sur je ne sais quel incident banal, il protestait qu'un ministre de la République, pas plus que la femme de César, ne devait être soupçonné.

Aussitôt le fougueux député royaliste Baudry d'Asson de crier de son banc :

— Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Vous n'êtes pas la femme de César ?

Tumulte. Baudry d'Asson, violemment pris à partie à gauche, répète en souriant :

— M. Trarieux est-il la femme de César ?

Interrogation qui soulève à droite de grands éclats de rire. A la tribune, Trarieux, désarçonné, demande à Henri Brisson de faire faire le silence :

— Monsieur le président, c'est à vous de défendre la liberté de cette tribune !

Brisson, piqué au vif, agite sa sonnette, obtient un silence relatif et, de sa voix sonore et grave :

— J'invite instamment la Chambre à vous écouter, monsieur le ministre, mais quel que soit mon désir de vous être agréable, je ne peux dire à M. Baudry d'Asson que vous soyez la femme de César !

⁂

Brisson obtint un succès de rire lorsque Labori, le grand avocat d'assises, monta pour la première fois à la tribune de la Chambre. On sait combien cette tribune est dangereuse pour les meilleurs orateurs du Palais. Infiniment rares sont les maîtres de la parole qui brillent dans les deux enceintes. Labori ne fit pas exception à cette règle inexplicable. Il avait préparé un exorde compliqué :

« Montant pour la première fois à cette tribune, commençait-il de sa voix la plus « faite », je remercie monsieur le président de la Chambre d'avoir bien voulu me donner la parole pour... »

Henri Brisson se pencha vers lui et, d'une voix sèche qui coupa net la tirade et s'entendit de tous les bancs :

— Je vous ai donné la parole, mon cher collègue, parce que vous me l'avez demandée !

Ce fut fini. Labori ne retrouva pas son rythme.

Informations

Election législative

Voici les résultats du ballottage pour l'élection législative partielle de Clermont-Ferrand.

Inscrits, 18.999 ; votants, 13.608 ; suffrages exprimés, 13.421.

Ont obtenu : MM. Villedieu, S.F.I.O., 6.765 voix (élu) ; Pochet-Lagaye, radical-socialiste, 6.639 ; Chevalier, communiste, 17.

Il s'agissait de remplacer M. Marcombes, député, radical-socialiste, décédé.

En Espagne

M. Lerroux, président du Conseil, chef du parti radical, a prononcé aujourd'hui un discours devant une foule évaluée à 15.000 personnes.

M. Lerroux a déclaré que la République n'aurait pas pu être instaurée sans le parti radical. Il s'est félicité, une fois de plus, d'avoir « élargi la base de la République » en attirant au nouveau régime les partis qui ne s'y étaient pas ralliés il y a encore quelque temps.

« La collaboration des radicaux avec les droites, a déclaré M. Lerroux, était indispensable pour assurer l'avenir de la République. Mais cette collaboration a un caractère provisoire. La séparation se fera au moment opportun et amicalement. »

Le conflit italo-éthiopien

Ainsi que nous l'avons relaté dans certaines de nos précédentes éditions, le Conseil de la S.D.N. s'est réuni samedi, à 18 h. 45, pour entériner la double acceptation par l'Italie et l'Ethiopie du projet franco-anglais de résolution.

C'est d'abord le porte-parole du gouvernement d'Addis-Abeba qui a déclaré que l'Ethiopie s'inclinerait devant la décision des arbitres, quelle qu'elle soit. Puis le représentant de l'Italie, baron Aloïsi, a donné son adhésion à la première résolution, mais a déclaré s'abstenir de voter la deuxième.

Mais Rome semble faire peu de cas des décisions de Genève. M. Mussolini a déclaré aux troupes partant pour l'Ethiopie : « Nous irons contre qui que ce soit qui voudrait nous barrer la route. Nous sommes engagés dans une lutte d'une importance décisive et inébranlablement décidés à la mener jusqu'au bout. »

Divisions italiennes mobilisées

Le communiqué est prêt pour annoncer le rappel sous les armes de plusieurs divisions nouvelles, et il sera vraisemblablement publié au début de la semaine prochaine. Dans l'esprit des dirigeants italiens, il visera précisément à démontrer par des actes que la politique entend poursuivre jusqu'à complète satisfaction ses entreprises en Afrique sans se soucier d'ingérences étrangères.

Achat d'armes de l'Ethiopie

Au cours du mois de juillet, le gouvernement a acheté en Europe 800.000 fusils.

En Allemagne

Un emplacement spécial est réservé aux vendeurs juifs au marché de Wilhelmshaven. Il est désigné par une grande pancarte.

A Lueben, en Silésie, les autorités ont ordonné d'apposer à l'entrée de tous les villages du Cercle, l'inscription :

« Ici, les juifs sont indésirables ».

Dans l'Anhalt, le bourgmestre de Rosslau a sommé tous les habitants touchant des allocations, de n'acheter que dans des magasins allemands sous peine d'être privés définitivement de leurs allocations. La ville ne donnera de commandes qu'aux commerçants aryens, membres du front allemand du travail.

Anciens combattants français à Moscou

Le groupe des anciens combattants français, sous la conduite de leur chef, le député Camille Planche, et de l'ambassadeur de France, a déposé vendredi après-midi des gerbes de fleurs au monument aux militaires français morts en 1812, érigé dans le cimetière des étrangers, et sous lequel reposent plusieurs centaines de morts de la Grande Armée.

Le conflit Polono-Dantzicois

Le gouvernement polonais est en train de délibérer sur la réponse à donner à la note communiquée après-midi par le président du Sénat de Dantzig, M. Greiser, à M. Pappée, commissaire général de la République Polonaise, à Dantzig.

On annonce à Varsovie, de source généralement bien informée que la garnison de Trezw Darschau, sur la frontière polonaise Dantzicoise et à 50 kilomètres de la Prusse Orientale, vient d'être renforcée.

On annonce de Gdynia, de source privée, que la flotte de guerre polonaise se trouve depuis en état d'alarme.

D'autre part, plusieurs régiments polonais seraient concentrés à Kartuzy, à 30 kilomètres de la frontière dantzicoise.

Rapports commerciaux franco-espagnols

Depuis le 1er août, la surtaxe de 48,40 0/0, qui frappait les marchandises françaises à leur entrée en Espagne, pour « dépréciation du franc », a été supprimée.

L'automobilisme aux Etats-Unis

Intensifiant la campagne pour la sécurité de la circulation, la direction de la police de New-York a fait apposer partout une affiche, donnant les chiffres comparatifs des victimes de la guerre et des accidents de la circulation, ainsi conçue : « Ce qui coûte plus cher que la guerre : En dix-huit mois de guerre, les forces expéditionnaires ont perdu 50.310 tués et ont eu 182.674 blessés.

« Bilan des accidents de la circulation en temps de paix aux Etats-Unis, pour la période de dix-huit mois, se terminant le 20 juin 1935 : 51.200 morts et 1.304.000 blessés. »

EN PEU DE MOTS...

— Alors qu'il traversait le terrain d'un jeu de boules, le jeune Daniel Proust, 7 ans, reçut en pleine tête la boule que lançait un joueur. L'enfant est mort peu après.

— L'aviateur russe Levaneski qui avait quitté Moscou, samedi, en direction de San Francisco par le pôle Nord, a dû faire demi-tour. C'est une fuite d'huile qui a contraint l'équipage à abandonner la tentative après 8 h. 20 de vol.

— Le Français Sommer a remporté, dimanche, le grand prix du Comminges à la vitesse de 147 km. 060 à l'heure.

— Un accident de chemin de fer s'est produit à Neufchâteau (Vosges) dimanche soir, à 7 h. Un train venant d'Epinal a tamponné un train de voyageurs. Trente personnes ont été blessées dont 8 sérieusement.

— Une caravane de chômeurs belges qui se rendait au Congo a traversé la France. Mais, arrivée à la frontière espagnole, elle s'est vu refuser l'entrée du terroire.

— La danseuse Kaniz qui exécutait à Bombay une danse avec un cobra, enroulé autour de son corps, a été mordue au doigt par l'animal. Transportée à l'hôpital, elle succomba peu après.

NOS ÉCHOS

Charmant pays.

Deux équipes de tennis se mesuraient à Dresde. L'une d'elles savourait déjà la joie du triomphe lorsqu'elle fut déclarée déchue de sa victoire par le fonctionnaire local, préposé à la culture nationale-socialiste, parce que, au cours d'une conversation avec ce fonctionnaire, les joueurs de tennis avaient témoigné d'une *compréhension insuffisante pour le national-socialisme.*

A l'appui de cette mesure, le fonctionnaire national-socialiste a déclaré que *dans le IIIe Reich, à l'avenir,, seuls pourront être vainqueurs dans un tournoi ceux qui comprennent la valeur du patrimoine raciste et national-socialiste, ceux qui prouvent qu'ils sont prêts à lutter non seulement dans un match mais aussi dans la vie nationale.*

Y aura-t-il bientôt une façon nationale-socialiste de respirer ?

⁂

Au cours de récentes manifestations contre les juifs, un paisible personnage consommait, à Berlin, au café Hessler, lorsqu'arrivèrent trois S.A. — en chemise blanche, mais S.A. quand même, rien que leurs bottes le prouvaient — en quête de place. Il y avait des tables libres partout. Ils préférèrent s'installer à celle occupée par un non-aryen présumé.

— Allez-vous en ! lui jette le plus âgé.

— Un instant, Messieurs, laissez-moi régler ma consommation !

Le client en attendant partit téléphoner, puis revint reprendre sa place. Les intrus commençaient à l'empoigner lorsqu'arriva, en trombe, police-secours. On s'expliqua. Les S.A. voulurent donner des ordres aux Schupos, mais le monsieur exhiba ses papiers. Les policiers durent se confondre en excuses et les S.A. se retirèrent la tête basse.

Le « sale juif » à qui ils allaient faire son affaire n'était autre qu'un conseiller à l'ambassade d'Espagne,, chef du bureau de la presse !

Arrivisme.

On parlait dans la salle de rédaction d'un journal très littéraire, d'un jeune poète qui a su fort adroitement organiser sa vie et, de conservation en conservation, est aujourd'hui quelque chose d'important et de bien renté, dans l'inspection des monuments historiques :

— Heureusement pour lui, il a ces ressources officielles, car sa poésie ne lui rapporta jamais rien.

— Connaissez-vous le mot d'un de ses patrons, Léon Bérard ?

— ...

— C... ? C'est un poète qui a des intervalles lucides !

LES BONNES HISTOIRES

Les quatre francs du baron Edouard

Le baron Edouard de Rothschild, président du Conseil d'Administration et président du Conseil de Direction de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord, est poursuivi en correctionnelle pour infraction à la police des chemins de fer. Il est cité personnellement devant la douzième chambre correctionnelle pour s'entendre condamner à une peine correctionnelle.

Poursuite inattendue, car c'est sur sa requête au moins nominale que de Paris à Lille des dizaines de brûleurs de dur sont condamnés chaque semaine pour s'être refusé un billet.

Mais la Justice immanente n'a rien à voir là-dedans. Vaguement, quand les magistrats du parquet s'étaient transmis ce dossier miraculeux : « De Rothschild Edouard, infraction à la police des chemins de fer », ils avaient espéré l'aventure extravagante, le procès-verbal innocent dressé par le pointeur de billets contre le président de la compagnie...

Mais c'était trop demander au hasard ferroviaire. Le baron Edouard de Rothschild voudrait être verbalisé comme disent ses agents, qu'il ne le pourrait pas. Son nom lui assure sur tous les réseaux une gratuité et une souveraineté totales. Son signalement est transmis à toutes les gares pour qu'il soit sur le moindre quai reçu avec les honneurs dus à son rang.

Etant dans l'impossibilité absolue de jamais payer son billet, le baron Edouard ne pouvait être traîné en correctionnelle que sur une intervention extérieure aux technicités ferroviaires.

Celui qui a sollicité la fantaisie judiciaire jusqu'à obtenir d'accoler ce nom illustre à cette imputation dérisoire est M. Marcel Lamy, directeur de la ligue de Défense contre les chemins de fer et ceci explique bien des choses.

J'ai connu autrfois un avocat méridional qui s'assurait des revenus respectables par une connaissance approfondie des lois et réglements régissant les voies ferrées et qui utilisait cette compétence non point dans l'exercice de sa profession, ce qui eût été banal, mais au cours de ses voyages pour rançonner les réseaux de dommages-intérêts régulièrement accordés.

Mais ceci est une autre histoire...

M. Marcel Lamy a donc assigné le baron Edouard personnellement, par le ministère de Me Pizzeau, huissier, en son hôtel particulier, 2, rue Saint-Florentin et au siège de la compagnie des Chemins de fer du Nord.

Et son assignation relate les faits qui justifient à son gré l'infraction.

Le 27 mars 1935, le directeur de la Ligue de Défense contre les Chemins de fer prenait à la gare du Nord un billet aller et retour première classe Paris-Arras par l'itinéraire le plus court. Ce billet numéroté 1. 421 portait la mention imprimée : Paris-Arras, itinéraire court, 199 kilomètres : 136 fr. 25.

Le voyage de M. Marcel Lamy se déroula sans que celui-ci ait pu formuler aucun reproche sérieux contre la Compagnie. Mais de retour à Paris le directeur de la Ligue de Défense contre les chemins de fer examina de près sur la carte le parcours qu'il venait d'accomplir et le confronta avec le ticket.

Et à la suite de ces réflexions, il rédigea une sommation que son huissier déjà nommé, Me Pizzeau alla porter chez le baron Edouard et au siège de la Compagnie.

Le prix de 134 fr. 50 correspondait exactement, M. Lamy le reconnaissait, à un parcours de 199 kilomètres comme il était marqué sur le billet. Mais les 199 kilomètres ne correspondaient pas, estimait-il, au trajet le plus court. La distance réelle Arras-Paris serait de 194 kilomètres et le prix à réclamer de 132 francs 25.

M. Lamy pensait que ce prix à réclamer dirait quelque chose au propriétaire d'écurie de course qu'est le baron Edouard.

Or, l'article 42 du cahier des charges du réseau déclare formellement que la perception des taxes aura lieu d'après le nombre des kilomètres parcourus.

L'article 3 du tarif spécial V n° 2 Nord qui régit les aller et retour dit : les billets sont établis par l'itinéraire le plus court.

D'une judicieuse confrontation de ces textes, M. Lamy tira cette conclusion que le baron Edouard lui avait pris quatre francs de trop sur le parcours Paris-Arras.

Dès le 20 mars, son huissier allait réclamer la différence au premier valet de chambre du baron Edouard et au secrétariat général de la Compagnie. Ni l'un ni l'autre ne jugèrent opportun de produire les deux pièces de quarante sous qui eussent satisfait la Ligue de Défense contre les Chemins de fer.

Estimant que cette persévérance dans l'abus était condamnable, M. Lamy a cité le baron Edouard de Rothschild en tant que président du Conseil d'Administration et président du Conseil de Direction du Nord à comparaître devant la douzième chambre correctionnelle pour s'entendre personnellement condamner aux peines qui sanctionnent les infractions à la police des chemins de fer.

Partie civile, M. Lamy ne veut point d'ailleurs la mort du pêcheur et se contenterait, pense-t-on, d'une amende.

Est-il besoin de dire que le procès original dû à son initiative a déjà fait l'objet d'un examen juridique attentif du parquet de la Seine et notamment du substitut Debrieu dont le sens de l'humour trouvera matière à s'exercer en même temps que son esprit juridique quand il aura à donner ses conclusions devant la douzième chambre à la rentrée. Quant au baron Edouard, il y a gros à parier que cette situation nouvelle pour lui de contrevenant présumé à la police des chemins de fer pour une somme de 4 francs lui paraît aussi peu adéquate que possible aussi bien à son caractère qu'aux moyens pécuniaires de sa famille.

Merry BROMBERGER.

L'humoriste.

Tristan Bernard assistait récemment à une réception littéraire, artistique et mondaine.

Un valet de pied annonçait les invités, d'une voix retentissante :

— M. Samuel !

— M. Cahn !

— M. Lévy !

— M. Nathan !

Et, tout à coup :

— M. Durand !

A l'appel de ce nom, Tristan Bernard murmure dans sa barbe :

— Ces catholiques, tout de même. Ils arrivent à se faufiler partout.

Rosserie.

L'esprit d'André Lefaur est populaire, parfois un peu trop satirique mais sans méchanceté et seulement pour le plaisir de « faire un mot » d'ailleurs toujours si réussi qu'on en excuse la pointe légère.

La semaine de bonté touchait à sa fin, lorsqu'il se trouva dans les coulisses d'un des plus anciens théâtres du boulevard ; M. M... remarqua tout haut :

— C'est demain, le dernier jour de la semaine de bonté.

— Heureusement, hein, remarqua A. Lefaur..., vous n'en pouviez plus.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

GUSTAVE GUICHES EST MORT

Nous savions que Gustave Guiches avait été malade ; nous croyions qu'il était guéri et nous espérions le revoir bientôt dans ce séjour champêtre de Camy, où il venait depuis si longtemps chaque année passer avec sa femme et sa fille quelques mois de laborieuses vacances. Hélas ! Personne ne l'y reverra plus ! Ses amis n'iront plus goûter le charme de son accueil et de sa causerie...

C'était une joie de l'esprit et du cœur de discuter avec lui. Quand il voulait se laisser engager sur la voie de ses souvenirs, c'était un plaisir délicat de l'entendre évoquer son amitié avec Alphonse Daudet, ses rapports avec Emile Zola, les impressions qu'il avait rapportées de ses rencontres avec Hugo ou Renan, ses débuts auprès de Marcel Prévost, de Maurice Donnay, etc.

Il avait été le familier de tous les hommes illustres de cette magnifique et rayonnante période d'avant 1900 et il savait délicieusement faire revivre ces gloires sous leur aspect vivant et personnel...

« Rêve éteint ! Vision disparue !... » Mais quel souvenir aimable et charmant Gustave Guiches laissera au cœur de tous ceux qui ont pu l'approcher...

⁂

Gustave Guiches était né à Albas, qu'il aimait tant à revoir et à faire visiter, en 1860 (croyons-nous). Il partit jeune pour Paris, poussé par le démon de la littérature et si ses débuts furent durs, son talent ne tarda pas à marquer sa belle place dans la brillante pléiade de cette belle époque.

Il gagna la célébrité à coups d'œuvres comme *Céleste Prudhomat, l'Ennemi, Un cœur discret*... Disciple, d'abord, d'Emile Zola, il fut du groupe qui se sépara du Maître après *la Terre* et il signa le fameux *Manifeste des Cinq* qui fut une des plus retentissantes déclarations littéraires de la fin du siècle dernier.

Gustave Guiches ne fut pas seulement un romancier de grande classe et un écrivain souple, fin et nerveux ; il fut aussi un auteur dramatique qui vit ses œuvres jouées sur les plus fameuses scènes de Paris, par les plus célèbres artistes depuis Lucien Guitry et Jeanne Granier jusqu'à Antoine et Cécile Sorel. En même temps que Lavedan, Brieux et Maurice Donnay il débuta au premier Téâtre-Libre où il donna *le Nuage*, qui fut tant discuté. A la Renaissance, Lucien Guitry joua magnifiquement sa pièce de *Snob*. Au Théâtre-Français il connut le triomphe avec *Chacun sa vie... etc.*

Nous n'avons pas la prétention en ces lignes hâtives de résumer l'œuvre noble et lumineuse de Gustave Guiches. Nous tenons pourtant à ne pas oublier de noter que notre compatriote fut aussi un journaliste de tout premier rang, qu'il écrivait de ravissantes et, parfois, mordantes chroniques au *Figaro*, au *Gil Blas*, à *l'Echo de Paris*, en ce temps où celui-ci était un beau journal littéraire et alors que, de Laurent Tailhade jusqu'à Henry Bauer, la presse parisienne comptait un groupe de chroniqueurs dont l'éclat n'a jamais été égalé.

Bref, sa brillante carrière se déroula toujours au premier plan et si ce charmant écrivain n'a pas eu son plein de gloire, si, dans l'invasion des temps nouveaux par des affairistes brutaux, il n'avait pas gardé la grande renommée à laquelle il avait droit, ce n'est pas qu'il fût inférieur par le talent à tant d'autres dont les œuvres se lisent peu, mais dont le nom reste prestigieux. C'est surtout qu'il était complètement dénué de cet esprit d'intrigue et de cet art publicitaire par lequel certains savent si bien suppléer à leur absence de talent.

⁂

A travers ce rapide et bien insuffisant hommage au talent de l'écrivain, c'est à l'homme surtout que nous pensons, à l'homme qui fut digne de toutes les sympathies.

Le Quercy perd en lui un fils qui lui faisait honneur et nous un ami dont le souvenir ne nous quittera pas.

E. L.

Légion d'Honneur

Notre compatriote, M. Mazet, lieutenant au 3e régiment d'infanterie-coloniale, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations au nouveau légionnaire qui est de la région figeacoise.

Tour de départ

Sur la liste de tour de départ pour des théâtres d'opérations extérieures, nous relevons les noms de MM. Magalon et Forgues, intendants militaires de la 17e région.

Agrégation

Notre compatriote, Mme Poisson, née Odette Duffour, vient d'être reçue à l'agrégation des lettres.

Nos félicitations à Mme Poisson qui est la fille de Mme Veuve Duffour, institutrice à Figeac.

POUR LA REPARATION DES CALAMITES AGRICOLES EN 1933

M. René Besse, député de Cahors, vient de recevoir de M. Pierre Cathala, ministre de l'Agriculture, la lettre suivante relative à l'ordonnancement et à la mise en paiement des allocations de solidarité restant dûes au titre de la réparation des sinistres agricoles en 1933.

« Monsieur le Député
et cher Collègue,

« Vous avez bien voulu demander au service des calamités agricoles de vous fournir l'état global, par commune, des allocations restant à verser, au titre des calamités de 1933, aux propriétaires d'un certain nombre de cantons du département du Lot.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les agriculteurs dont il s'agit ont été compris dans un ordonnancement en date du 23 juillet 1935, établi en faveur de votre département.

« Dans ces conditions, les intéressés recevront très prochainement, par les soins de M. le Préfet du Lot, les mandats qui leur permettront de toucher les allocations à eux attribuées.

« Je suis heureux de vous en faire part.

« Veuillez agréer, etc... — *Le Ministre de l'Agriculture :* Signé : Pierre CATHALA. »

Armée

Sont admis dans le corps des sous-officiers de carrière au titre du 2e trimestre 1935, les sergents Dalbes et Raffalli, du 16e tirailleurs sénégalais.

Garde mobile

Notre compatriote M. Roland Aussel, est admis comme élève-aspirant à la 1re légion de la garde mobile, à Charenton.

Affranchissement préalable des droits d'octroi sur colis postaux

Aux termes de l'article 1er du décret du 4 octobre 1931, les expéditeurs des colis postaux du régime intérieur continental ont la faculté, depuis le 1er octobre 1931 et *à titre d'essai*, de prendre à leur charge les droits d'octroi exigibles à l'arrivée. Ils doivent acquitter, aux termes de l'article 2, un droit de commission de 1 fr. pour être autorisé à bénéficier des dispositions de l'article 1er précité.

Par décret du 23 juillet 1935, paru au *Journal Officiel* du 25 juillet, page 8031, M. le Ministre des Postes *a rendu définitif* le régime applicable au service des colis postaux livrables francs de droits d'octroi.

La Chambre de commerce rappelle, d'autre part, qu'en régime international, dans les relations avec les Pays qui y consentent, les expéditeurs peuvent prendre à leur charge la totalité des droits postaux et non postaux exigibles à l'arrivée, moyennant déclaration préalable et dépôt d'arrhes suffisantes au bureau de départ.

Ils ont, en outre, la faculté, postérieurement au dépôt du colis et moyennant la taxe fixée pour une lettre recommandée de port simple, de demander que le colis soit remis franc de droits, s'il n'a pas encore été livré au destinataire. — (*Communiqué par la Chambre de Commerce du Lot*).

Les réclamations des P.T.T.

Au cours de la deuxième quinzaine de juillet, le service postal de réclamations que M. Georges Mandel a institué au ministère des P.T.T. a reçu 1.696 réclamations (soit 239 de plus que pendant la première quinzaine du même mois). Sur ces réclamations, 915 concernaient le service postal, 540 le service téléphonique, 123 le service télégraphique, 118 le service de radiodiffusion.

Il y en a : 107 qui ont reçu satisfaction immédiate et 1.314 qui ont pu être traitées dans les quarante-huit heures ; seules, 275 ont fait l'objet de réponses d'attente ; mais, à la suite de ces réclamations, M. Mandel a dû prendre 202 sanctions, allant de la simple recommandation jusqu'à l'envoi devant le conseil de discipline et l'exclusion temporaire des fonctions.

En Cour d'appel

Le 23 octobre 1933, M. Verdié, facteur des P.T.T. à Martel, fut renversé et tué par l'auto de M. B..., industriel à Villeneuve-sur-Lot.

L'affaire fut classée par le Parquet de Cahors, qui estima que l'accident était dû à la faute de la victime.

Toutefois, Mme Verdié intenta une action en dommages-intérêts devant le tribunal civil de Cahors, qui condamna M. B... à 60.000 fr. de dommages-intérêts envers la veuve et ses enfants.

Appel a été fait de ce jugement. Après plaidoiries de Me Ducasse pour M. B... et de Me Lacaze pour Mme Verdié, la Cour d'Appel a condamné M. B... à 75.000 fr. de dommages-intérêts.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 22 au 27 juillet 1935, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes, 5 femmes.

Interlocaux : 8 hommes.

En extra : 1 homme.

Demandes d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 3 hommes.

Le fonds de chômage secourt 6 hommes.

Les élections municipales devant le Conseil de Préfecture

Le conseil interdépartemental de Toulouse vient de rejeter les protestations formulées dans les communes d'Albas, Reyrevignes, Saint-Pantaléon, Saint-Cirq-Lapopie, Castelnau-Montratier, Rudelle, Le Montat, Larroque-des-Arcs contre les élections municipales, et dans la commune de Reyrevignes contre l'élection du maire.

A Gourdon, l'élection de M. Dauliac, conservateur des hypothèques à Périgueux, comme maire est annulée.

A Saint-Matré, l'élection de M. Jacques Mazare comme maire est annulée.

A Lanzac, le conseil dit que MM. François Pau et Antoine Mérigonde ont été régulièrement proclamés ; M. André Sarlot est proclamé élu conseiller municipal ; par voie de conséquence, le second tour de scrutin est annulé.

A Saint-Sozy, l'élection de M. Baptiste Laval est annulée.

Adjudication de poste automobile rurale

Le 9 septembre, à 10 h. 30, il sera procédé en séance publique à Cahors, 11 *bis*, rue des Cadourques, à l'adjudication de l'entreprise du service de poste automobile rurale de Figeac-sud-ouest.

Le même jour, à 11 heures, on procédera à l'adjudication de poste automobile rurale de Cahors-Ouest.

Le même jour, à 11 h. 30, on procédera à l'adjudication du service de poste automobile rurale de Gramat-Sud.

Les personnes qui désirent prendre part à ces adjudications doivent en faire la demande par écrit au Directeur des P.T.T. à Cahors. Les demandes devront parvenir le 23 août au plus tard. Les intéressés devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, livret militaire, etc...)

Les candidats peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et des Télégraphes à Cahors, à la recette principale de Cahors, au bureau de Figeac et et au bureau de Gramat.

⁂

Le 11 septembre, à 11 heures et à 11 h. 30, il sera procédé en séance publique, à Cahors, rue des Cadourques, 11 *bis*, à l'adjudication de l'entreprise du service de poste automobile rurale de Cahors-Nord et à celle de l'entreprise de poste automobile rurale de Labastide-Murat.

Les personnes qui désirent prendre part à ces adjudications doivent en faire la demande par écrit au Directeur des P.T.T. à Cahors. Les demandes devront parvenir le 26 août au plus tard. Les intéressés devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, livret militaire, etc...)

Les candidats peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et des Télégraphes à Cahors, à la Recette Principale des Postes et des Télégraphes à Cahors et au bureau de Labastide-Murat.

Démographie

Le mouvement de population dans le département du Lot a été le suivant au cours du premier trimestre 1935 :

Population au 8 mars 1935 : mariages 210 contre 215 au cours de la même période en 1934.

Divorces 6, contre 4 en 1934.

Naissances 570, contre 576 en 1934.

Mort-nés 29, contre 17 en 1934.

Décès 1.063, contre 1.012 en 1934, dont décès de moins d'un an 64, contre 45 en 1934.

Le déficit des naissances sur les décès est de 493, contre 436 en 1934.

La fraude

M. Canilhac, cultivateur à Saint-Géniès (commune de Belfort-du-Quercy) transportait un fût de 50 litres de vin. Mais il avait oublié de se munir d'une pièce de régie.

Les gendarmes le rencontrèrent sur la route et lui demandèrent le laissez passer ; il n'en avait pas. Procès-verbal a été dressé.

Plainte

Le nommé Joseph C..., 40 ans, sujet italien, manœuvre à Mercuès, aurait été rudement malmené par deux habitants de la commune. A la suite d'une discussion, il aurait été frappé à coups de fouet. Il a porté plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Foire du 3 août 1935

La foire du 3 août a été peu importante. Les divers foirails étaient à peu près vides.

Marché. — Poules, 3 fr. 50 ; poulets, 4 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 50 ; canards, 5 fr. 50 ; dindons, 5 fr., le tout la livre. Pigeons : 12 fr. la paire. Chevreau, 3 fr. 50 ; oisons, 25 à 30 fr. la paire ; canards mulâtres, 20 à 22 fr. la paire; canards ordinaires, 10 à 15 fr. la paire.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 7, SAMEDI 10
DIMANCHE (matinée à 15 h.)
DIMANCHE 11 (en soirée à 21 h.)

Raymond ROULEAU, Yolande LAFFON
DANS
Une vie perdue
Scénario et dialogues de Jacques Deval

CAHORS

Pour la baisse

Sous la présidence de M. Jacquier, préfet du Lot, assisté de M. Onfroy, secrétaire général, s'est tenue lundi la première réunion du Comité départemental d'action économique. Elle avait pour but, suivant son ordre du jour, « l'étude des mesures propres à « provoquer une baisse du prix de la « vie ».

Ce Comité comprend les représentants des diverses branches de l'alimentation, du commerce, des administrations publiques, etc., etc. Il s'est livré à un long et minutieux examen, qui a porté sur les principaux éléments des budgets familiaux et a recherché les moyens d'obtenir le maximum possible de baisse des prix.

Au début de la séance, M. le Préfet adresse au représentant de la boulangerie les remerciements du Comité pour l'empressement et le dévouement civique avec lesquels les boulangers se sont prêtés à la récente baisse du pain, alors que tout récemment ce prix avait déjà subi une diminution. Approuvé par tous, M. le Préfet ajoute qu'il espère que leur exemple sera suivi et qu'on évitera ainsi, par un acquiescement raisonnable, l'emploi de mesures imposées.

M. Lafage fait remarquer que les fonctionnaires, les anciens combattants et tous les créanciers de l'Etat n'ont pas eu à donner leur avis sur la diminution de 10 0/0 qui leur a été appliquée. Il espère que les commerçants voudront bien en tenir compte.

En ce qui concerne la viande, après une longue discussion, où M. Richard s'efforce de défendre la position des bouchers, il est convenu qu'il proposera une immédiate diminution sur le prix du veau, qui sera bientôt suivie d'une baisse sur le prix du bœuf.

On examine ensuite la question du lait, de l'épicerie.

Il est voté un vœu demandant que les préfets soient autorisés à taxer les dépôts de lait. Il est décidé que les prix des marchandises devront être affichés. Il est demandé à la municipalité de Cahors de faire exercer une surveillance sévère sur le marché pour réfréner l'action des revendeurs.

On attend une baisse prochaine du sucre.

M. Lagrange accepte de faire une baisse de 15 centimes sur les pommes de terre et il espère que, malgré la sécheresse, le prix des légumes suivra.

Nous publierons dans un communiqué détaillé les résultats de cette première réunion, dont nous ne pouvons donner ici qu'un court résumé.

Société des Etudes du Lot

La Société des Etudes du Lot se propose d'organiser pour le Dimanche 29 septembre une promenade à Puy d'Issolud ; elle y rencontrera la Société Archéologique de Brive, pour y visiter et y examiner ensemble, sous la direction de M. Armand Viré, les récentes fouilles dirigées par M. Laurent Bruzy.

Un déjeuner sera servi à Saint-Denis-les-Martel.

L'après-midi sera vraisemblablement consacré à la visite du Musée gallo romain de Martel.

Pour cette promenade, il ne sera pas envoyé d'invitation particulière aux membres et aux amis de la Société des Etudes, cette note devant en tenir lieu.

D'ores et déjà, les personnes qui désirent y prendre part peuvent en aviser M. Jauffret, Cours de la Chartreuse à Cahors.

Une nouvelle note sera communiquée à la Presse entre le 15 et 20 septembre, laquelle fixera l'heure de départ et le prix de cette instructive promenade. — *Le Bureau.*

Remise de décorations

Dimanche matin, après la manœuvre mensuelle, les Sapeurs-Pompiers de la Cie de Cahors étaient réunis dans la cour de l'hôpital, pour assister à la remise de la médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers à MM. Teil, sous-lieutenant ; Lucien Marmiesse, adjudant ; Mention, sergent ; Bélibens et Bach, sapeurs.

C'est M. le docteur Calvet, premier adjoint au maire qui, après avoir rappelé les états de service des nouveaux décorés, leur remit la médaille.

M. Mispoulié, capitaine, remercia au nom de la Cie, M. Calvet, et l'assura du dévouement de tous les sapeurs-pompiers pour la ville de Cahors.

Nous renouvelons aux nouveaux médaillés nos bien sincères félicitations.

AU ROBINSON

Jeudi 8 août

Grande soirée dansante. Le célèbre accordéoniste **BRAJOU** des Bals musettes Parisiens, avec le concours du chanteur **Fernand RÉAL,** des Radios Concerts, disques, T.S.F.

Prix d'entrée : Messieurs, 4 fr.
Dames, 2 fr.

A cette occasion : Prix réduits des consommations

Tir raté

Samedi, jour de foire, un pigeon se posa sur le faîte d'un support d'isolateur électrique, à l'angle de la maison Teil, place du Marché.

Des nemrods habitant le quartier allèrent prendre leur carabine et tentèrent de... descendre le pigeon. Plusieurs coups de carabine furent tirés. Le pigeon ne fut pas touché. Et puis, agacé par ces bruits anormaux, et surtout vexé par la maladresse des tireurs, le pigeon prit son vol et partit. Les nemrods étaient vexés. Il y avait de quoi !

A bientôt leur tour?

Depuis le 21 juin, deux ondées insignifiantes ont arrosé Cahors et ses environs. Les citernes, les puisards dans la banlieue cadurcienne sont à sec, et l'on peut voir de nombreux propriétaires qui viennent, sur la calle de St-Georges, remplir des barriques d'eau du Lot.

Période exceptionnelle, dit-on. Sans doute, mais elle est dure pour les propriétaires des Causses, qui font des kilomètres pour alimenter en eau potable leur bétail.

Mais Cahors n'en est pas à quelques tonnes près : le Lot et la Divona peuvent fournir toute l'eau, non seulement pour l'alimentation, mais encore pour l'arrosage, c'est-à-dire, pour l'hygiène des rues.

⁂

En cette saison, la question de l'hygiène des rues est à envisager ; la chaleur est accablante et, de plus en plus, la poussière forme, en certains quartiers, un brouillard désagréable, on peut même dire, malodorant.

Les rues où un bon goudronnage a été fait, sont fréquentables : les Boulevards, les rues Wilson, Jean-Jaurès, et tout récemment, la rue du Portail-Alban, ne craignent plus la poussière, puisqu'elles sont goudronnées.

Heureuses rues : un simple lavage opéré par l'arroseuse municipale suffit à les débarbouiller des poussières et à leur donner un petit peu de fraîcheur.

⁂

Oui, mais tout le monde n'habite pas ces rues bien entretenues. Il y a les... autres, celles qui sont fréquentées par des véhicules qui filent à 40 à l'heure, au minimum, et dont les habitants sont obligés de rester calfeutrés : d'abord pour ne pas être écrabouillés, ensuite pour ne pas être empoisonnés par la poussière.

Mais, dit-on, tout vient à point à qui sait attendre. C'est entendu, et il faut faire confiance à qui de droit, puisque, comme nous le mentionnons ci-dessus, la rue du Portail-Alban est servie !

Le tour des autres rues, plus fréquentées par des piétons et surtout par des camions, autos, ou motos, ne peut pas manquer d'arriver. Un jour ou l'autre, elles seront servies. Le plus tôt possible serait le mieux, n'est-ce pas ?

L. B.

Enseignement du chant

Notre compatriote Mlle Denise Champigneul, vient d'obtenir le certificat d'aptitude à l'enseignement du chant dans les écoles de la Ville de Paris.

Nos félicitations.

Braconnage

M. Raymond Constant, maréchal-ferrant à Cahors s'était rendu à Saint-Médard, et se livrait au plaisir de la pêche aux écrevisses, mais, à la pêche à la main..., dans le ruisseau le Vert, et après le coucher du soleil.

Les gendarmes survinrent et dressèrent procès-verbal. En outre, les écrevisses furent rejetées dans le ruisseau.

Grave accident

M. Mourgues, hôtelier à Lalbenque, transportait des pylônes en ciment armé, destinés à la ligne électrique de Lalbenque.

Par suite d'une fausse manœuvre, un de ces pylônes, du poids de 1.800 kilos, tomba, et lui brisa le pied droit.

M. le docteur Daymard lui a donné les premiers soins et a ordonné son transfert à l'hôpital de Cahors.

Suicide

Le Parquet a été informé que le nommé Henri Bourgade, propriétaire à Salviac, a été trouvé pendu dans sa grange. Il était âgé de 34 ans. Il était veuf et laisse un enfant de 4 ans.

On ignore les motifs de cet acte de désespoir.

Filet de pêche prohibé

Procès-verbal a été dressé au sieur Albert Pélaprat, cultivateur à St-Michel-de-Bannières, qui était porteur d'un filet de pêche prohibé.

La cambriole

Des malfaiteurs ont pénétré dans la maison de M. Clamagirand, alors que celui-ci était aux champs. Mais leur visite a été infructueuse. Ils ont bien forcé les portes et les tiroirs des armoires, mais ils n'ont pas trouvé d'argent.

Ils ont, même, dédaigné des bijoux et des titres. La gendarmerie a ouvert une enquête.

C'est la deuxième fois qu'un cambriolage est commis chez M. Clamagirand. L'année dernière, un jeune malfaiteur qui fut arrêté et qui est, actuellement, en prison, avait réussi à voler une somme de 20.000 fr.

Pas de rétroviseur

Pour défaut d'appareil rétroviseur à son camion, procès-verbal a été dressé à M. Laborie, chauffeur à Monsempron-Libos.

Pas de plaque

Pour défaut de plaque de contrôle à son vélo, M. Laval, cultivateur à Belmont s'est vu dresser procès-verbal.

Pas de feu rouge

Pour défaut de feu rouge à sa moto, procès-verbal a été dressé à M. Borie, cultivateur à Saint-Laurent-les-Tours.

Défaut d'éclairage

Pour défaut d'éclairage à son vélo, le nommé François Carmona, domestique à Bagat, s'est vu dresser contravention.

Pas d'éclairage

Pour défaut d'éclairage à son auto, procès-verbal a été dressé à M. Delfau, de Capdenac-le-Haut.

BEAU SUCCES DE L'AVENIR CADURCIEN

Ainsi que nous l'avons annoncé, notre excellente fanfare municipale s'est rendue dimanche et lundi à Marmande, pour prendre part au concours musical.

Comme on l'avait prévu, nos excellents musiciens ont remporté un vif succès.

Voici le palmarès :

Lecture à vue : 1er prix ; Exécution : 1er prix ascendant, avec félicitations au Directeur.

Honneur : 1er prix, avec félicitations et prix de direction. En outre, l'Avenir passe en 1re division.

Le 1er prix de trompette est obtenu par M. Baffalio, avec félicitations du Jury.

M. Jean Rivière a obtenu le 1er prix de piano.

La Diane Cadurcienne a obtenu les prix suivants :

Batterie, sonnerie : 1er prix. Exécution : 1er prix. Honneur : 1er prix ascendant.

On voit le beau succès remporté par nos deux Sociétés, la Diane et l'Avenir, et par deux solistes de l'Avenir. C'est avec un vif plaisir que nous les enregistrons.

Aussi bien, lundi soir, nos vaillants musiciens sont arrivés à Cahors en camions-autos, qui étaient décorés de beaux bouquets.

A la Barbacane, tambours, clairons, musiciens, débarquent et descendent le Boulevard en jouant un pas redoublé triomphal.

Le nombreux public qui est massé sur le Boulevard applaudit chaleureusement les musiciens, qui se rendent à l'Hôtel de Ville, où ils sont reçus par M. le docteur Calvet, 1er adjoint, et des membres du Conseil municipal.

Une coupe de champagne est servie, puis MM. Orliac, président de l'Avenir, docteur Calvet, Gustave Barreau, adressent de chaleureuses félicitations aux excellents musiciens.

Nous leur adressons bien sincèrement nos vives félicitations, ainsi qu'à leur dévoué directeur, M. François Rivière, qui voit combien ses efforts sont couronnés de succès.

« LA BOURREE » A CAHORS

La Société Artistique « La Bourrée » donnera un concert dans notre ville le 10 août, à 20 h. 30, Allées Fénelon.

« La Bourrée » est une filiale de la célèbre Ligue Auvergnate et du Massif Central à Paris. Cette ligue, dont les manifestations comptent parmi les événements les plus intéressants de toute l'année, groupe plus de cent mille adhérents représentant les sept cent mille originaires du Massif Central habitant la région parisienne.

« La Bourrée » a été fondée il y a dix ans par M. Louis Bonnet, Directeur de l'*Auvergnat de Paris*, sous la direction artistique du célèbre compositeur auvergnat J. Canteloube. Elle est composée d'artistes amateurs originaires ou fils d'originaires du Massif Central. Cette Société a pour but de faire revivre les chants et les danses du terroir. La variété et l'étendue de son programme montre qu'elle ne se cantonne pas dans un régionalisme étroit et qu'elle contribue pour une large part à la rénovation des vieilles chansons populaires de tous nos départements du Massif Central.

Depuis la fondation de « La Bourrée », les succès les plus vifs ont récompensé les efforts des jeunes sociétaires et de leur chef dévoué, le compositeur René Delfau, professeur à l'Ecole Normale de Musique de Paris.

« La Bourrée » a été acclamée par les publics les plus divers : à l'Opéra, au Cercle Interallié, au Club du Palais, dans de nombreuses grandes villes de province et de l'étranger et dans toutes les soirées des amicales du Massif Central à Paris.

Cette année, comme les précédentes, un groupe important de sociétaires de « La Bourrée » donnera une série de concerts dans le Massif Central et nous sommes heureux que notre ville soit favorisée par un de ces beaux spectacles. Nous ne doutons pas que tous les habitants de Cahors et des localités voisines se fassent un plaisir d'aller applaudir cette brillante phalange d'artistes.

Le concert que donne « La Bourrée » est un régal pour les yeux autant que pour l'esprit. Après avoir goûté les beaux chants de notre plus authentique folklore et écouté les sons joyeux ou plaintifs des vielles et des cabrettes, le spectateur est charmé par la grâce des jeunes filles évoluant légèrement et faisant valoir dans les belles danses anciennes les costumes que portaient nos grand'mères avec tant de noble simplicité.

Nous ne saurions assez féliciter la Municipalité de Cahors d'avoir pris l'intelligente initiative d'inviter « La Bourrée » et de nous donner ainsi l'occasion d'évoquer pendant quelques heures l'époque de nos ancêtres, qui, malgré leur vie rude et pénible, étaient bons amis de la saine et franche gaieté.

Fête de la place des Petites Boucheries

La fête de la Place des Petites-Boucheries a été célébrée samedi, dimanche et lundi.

Les organisateurs n'avaient rien négligé pour donner le plus vif éclat à cette fête. La rue des Bouchers, la place des Petites-Boucheries étaient décorées et illuminées avec beaucoup de goût.

Un nombreux public a pris part aux bals et aux diverses réjouissances qui eurent lieu, notamment dans la journée de lundi.

Les organisateurs méritent de vives félicitations.

Relaxé

Le nommé Lebrun, ouvrier agricole, fut arrêté par la gendarmerie de Payrac, sous l'inculpation de vagabondage.

Samedi, il fut conduit à Cahors, au Parquet. Après interrogatoire, il fut reconnu que le délit de vagabondage n'était pas établi. Et Lebrun fut relaxé.

Les Sports

TENNIS CLUB CADURCIEN

Un match de tennis, conclu à la dernière minute, opposait, dimanche dernier, au Parc A.-Tassart, le T.-C. Caussadais au T.-C. Cadurcien.

Cette rencontre fut toute à l'avantage des Cadurciens qui remportèrent les cinq parties inscrites au programme.

Deux matches furent très disputés : le double et le simple Bouzerand contre Calmette. Le double fut gagné de justesse par les locaux ; ces derniers menés au troisième set par 5 jeux à 3, parvinrent à arracher une victoire longtemps compromise. Quant à Bouzerand, il fournit une belle exhibition ; lent à se mettre en action et mené par 5 jeux à 2 par l'excellent joueur caussadais Calmette, il sut rétablir la situation et gagner le premier set par 7 jeux à 5. Au second set, Bouzerand joua à la perfection et imposa son jeu à son adversaire qui dut s'incliner sur le score de 7/5, 6/4.

Le « short » qui avait fait une timide apparition au Parc, a été définitivement adopté par les joueurs cadurciens, et comme le disait justement Grangié à l'issue de la rencontre : « L'esthétique souffre peut-être un peu du « short », mais l'on est malgré tout très « shortable. »

Résultats :

Simples : Bouzerand bat Calmette : 7/5, 6/4 ; Grangié bat Court : 6/0, 6/2; Fourastié bat Verfeille, 6/1, 6/0 ; Séguy G. bat Gaillard : 6/3, 6/1.

Double : Bouzerand-Fourastié battent Calmette-Court : 6/1, 2/6, 8/6.

⁂

CONCOURS DE BOULES

Sous la présidence d'honneur de la Municipalité de Cahors et de M. Battud, Président de la Fédération du Plateau Central, l'Amicale Bouliste des Badernes organise, le dimanche 18 août 1935, son premier concours annuel et régional de 32 quadrettes, ouvert à tous les joueurs licenciés de la F.N.B. sans catégorisation dans la composition des équipes.

Nous avons le plaisir de vous convier à cette compétition et nous serions heureux si vous vouliez bien l'honorer de votre présence.

Conditions du concours. — Il sera fait application du règlement de la F.N.B. La licence de 1935 sera exigée. Si le nombre de 32 quadrettes n'est pas atteint, la Société se réserve le droit de modifier les prix. Le concours se fera par éliminatoires, en un seul jour, et se terminera à la lumière s'il y a lieu. Les quadrettes gagnantes des éliminatoires ne seront pas primées. Les parties se joueront en 13 points, les 1/2 finales en 15 et la finale en 18.

Programme du concours. — 8 heures (heure légale): Inscription des quadrettes, place des Acacias, à Cahors.

8 h. 30 (heure légale) : Tirage au sort (les quadrettes absentes pourront être représentées).

9 heures (heure légale): Ouverture du concours, qui sera interrompu de 11 h. 30 à 14 h. et de 19 h. à 20 h. 30, s'il y a lieu.

Prix du Championnat. — Engagement, 20 fr. par quadrette (1.230 fr. de prix). Aux gagnants des : 1re partie, 20 fr. ; 2e partie, 35 fr. ; 3e partie, 70 fr. ; 4e partie, 100 fr. et finale 150 fr., ce qui fait un cumul de 375 fr. pour le champion et 225 fr. pour le sous-champion.

Concours de consolation. — Engagement, 10 fr. par quadrette (240 fr. de prix). Aux gagnants des : 1re partie, 10 fr. ; 2e partie, 15 fr. ; 3e partie, 25 fr. et finale, 50 fr., ce qui fait un cumul de 100 fr. pour le champion et 50 fr. pour le sous-champion.

Concours de tir et de pointage. — Une somme de 100 fr. a été généreusement offerte par le « Béret Milton », sur les instances de M. Bousquet Léon, Chapelier, rue Maréchal-Foch, à Cahors, pour être attribuée à ces concours.

Pointage. — 1er prix : une superbe paire de boules avec sac en cuir offerts par l' « Anis Berger »; 2e prix, 40 fr.; 3e prix, 20 fr. et 4e prix, 10 fr.

Tir. — 1er prix, une superbe paire de boules avec sac offerts par la Société; 2e prix, 40 fr.; 3e prix, 20 fr.; 4e prix, 10 fr.

Ces deux concours seront également dotés de nombreux prix en nature offerts par les Commerçants de la ville, ainsi que de bouteilles offertes par l' « Anis Berger et la Maison Byrrh ».

Pour faciliter l'organisation du concours, prière de faire connaître avant le 16 août au plus tard le nombre de quadrettes que vous comptez engager à M. Tamalet, Vice-Président, 49, rue Nationale, à Cahors, ou à M. Calmon, Secrétaire, 5, rue Brives, à Cahors (Lot).

⁂

Chaque soir, l'Amicale Bouliste des Badernes poursuit son entraînement en vue de la compétition qu'elle organise pour le 18 août 1935.

Nul doute que ses efforts seront couronnés de succès.

Pour la première fois, elle veut faire bien et grand. Au public de l'encourager à persévérer.

Cette phalange d'ouviers et d'artisans se fait un réel plaisir d'affronter des quadrettes supérieures et de montrer au public que le sport Boules est un jeu de tout repos pour celui qui a « peiné » toute une journée.

Arrondissement de Cahors

Pern

Accident. — M. Combalbert Germain, employé chez M. Alaux, entrepreneur de battages, à Fontanes, était occupé à arranger la presse à paille lorsque son bras fut pris par un engrenage de la machine. La blessure n'est pas très grave, mais elle nécessitera un long repos.

Les Junies

Accident. — M. Eloi Bénech rentrait du foin dans sa grange, lorsqu'un barreau de l'échelle sur laquelle il se tenait se brisa. M. Bénech tomba de 3 mètres de hauteur. Dans la chute, il a été assez sérieusement blessé à une jambe. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Lalbenque

Distinction honorifique. — Nous apprenons avec un vif plaisir que son Altesse le Bey de Tunis, vient de conférer à notre compatriote le capitaine Deroussen, le grade d'officier dans l'ordre du Nicham Iftikhar. Cette haute distinction coloniale récompense les brillants services rendus par le Capitaine Deroussen au cours de son long séjour en Tunisie. Nos félicitations.

Duravel

Société Sportive Duravelloise. — Dans sa dernière réunion, notre Société Sportive a constitué son bureau comme suit : Présidents d'honneur : Rey, maire ; Rigal Elie, Rougier Georges ; Présidents : Bugès et Cazabonne Paulus ; Secrétaire : Chavagnac ; Secrétaire adjoint : Laytou ; Trésorier : Georges Rivière ; Secrétaire adjoint : Raynal ; Membres : Bernays, Deguilhem, Bessou.

Carnet rose. — Nous sommes heureux d'apprendre la naissance d'un 3e fils chez M. et Mme Lamothe, de Roquefort (Landes), qui a reçu le prénom de Jacques et qui est le 4e de cette belle famille..

A Mme Cassaignes, leur aïeule, à Mme Roudié, la grand'mère, au papa et la maman, nous adressons nos félicitations, aves nos meilleurs vœux de prospérité au bébé.

Battue au renard. — Une battue au renard doit avoir lieu le 11 courant à 6 heures (légale). Le rendez-vous est pris pour Debasse ; le chef de battue est Prunis Régis.

Vire

Excursion. — Le mardi 30 juillet, de bon matin, un autobus spacieux, très confortable, de M. Gras, de Libos, conduit par M. Combes, emportait les anciens élèves et les grands élèves de nos deux écoles publiques, vers Rocamadour et le Puits de Padirac.

Les fonds nécessaires à cette excursion de plus de 200 km. dans le Haut-Quercy, avaient été fournis par une soirée récréative très réussie.

Nos joyeux écoliers visitèrent d'abord le beau site de Rocamadour ; puis ils se dirigèrent vers Padirac. Là, ils descendirent dans cette merveille naturelle. Et chacun de s'extasier davantage au fur et à mesure que l'on avançait. C'est un palais féérique dont ils garderont longtemps un souvenir précis. La promenade en barque, qu'ils firent sur la rivière souterraine, ne sera pas oubliée de sitôt. Un pique-nique délicieux organisé près du Gouffre de Révillon non loin d'Alvignac régala tout ce petit monde.

Le retour eut lieu par Gramat, Gourdon et Salviac. Tous rentrèrent le soir dans leur famille, émerveillés de cette excursion aussi gaie qu'instructive.

Soturac

Fête votive. — La jeunesse du village de Boussac (commune de Soturac), organise une fête votive pour le 11 août. Rien ne sera négligé pour donner satisfaction aux visiteurs qui, nous en sommes certains, viendront très nombreux.

St-Cirq-Lapopie

Sectionnement. — Un commissaire enquêteur vient d'être désigné par l'Administration préfectorale pour procéder à une enquête « de commodo et incommodo » au sujet du maintien ou de la suppression de la section des Bories (commune de St-Cirq-Lapopie).

Arrondissement de Figeac

Figeac

Société d'Apiculture. — Les amateurs et les professionnels, qu'intéresse l'élevage des abeilles sont informés que nous venons de former une Société, déclarée et reconnue le 27 juillet 1935, sous la dénomination : « La Ruche du Quercy ». Les apiculteurs du Lot, jusqu'ici complètement isolés, trouveront dans « La Ruche du Quercy » un organisme qui se propose de les grouper, de vulgariser par tous les moyens en son pouvoir l'élevage si intéressant des abeilles, d'intensifier l'Apiculture Mobiliste, d'étudier tout ce qui se rattache à l'Apiculture générale et aux questions locales, de faciliter à tous ses membres les relations d'affaires, de créer des débouchés pour leurs produits.

Le siège de la nouvelle Société est à Figeac. De nombreuses adhésions ont déjà été reçues. Nous prions tous ceux qui voudront venir à nous d'adresser leur adhésion, soit à M. Brel, apiculteur à Livernon, président provisoire, soit à M. L. Corn, 5, avenue Victor-Hugo à Figeac, Secrétaire.

L'Union fait la Force !

Dès que nous nous sentirons nombreux, une assemblée générale sera convoquée. Elle aura pour première mission de constituer le Bureau définitif, et de rechercher les moyens pratiques de donner à « La Ruche du Quercy » toute l'importance que comporte sa création.

La cotisation annuelle est fixée à dix francs pour les membres adhérents. Les statuts provisoires ont été déposés à la Sous-Préfecture de Figeac.

Merci à toutes les bonnes volontés.

Concert. — Voici le programme du concert du jeudi 8 août à 21 h. :

1° Triomphe, Allegro, Popy ; 2° Le Domino Noir, ouverture, Aubert ; 3° La Vallée d'Osseau, valse, Benoist ; 4° Le Petit Duc, fantaisie, Lecocq ; 5° Dernière Pensée, fantaisie, polka pour deux clarinettes, Avon.

Aux abattoirs. — Pendant le mois de juillet dernier, il a été tué aux abattoirs municipaux, pour la consommation : 16 bœufs, 161 veaux, 494 moutons ou agneaux, 25 porcs et 8 chevaux, soit 704 animaux, qui ont produit 23.981 kilos de viande nette, dont 16.725 ont été consommés dans la ville et 7.256 expédiés.

Marcilhac

Grandes Fêtes des 14, 15 *et* 16 *août.* — La fête s'annonce, cette année, particulièrement belle. Voici le programme :

Mercredi, 14 août, 18 heures (heure légale) : réception de la musique. Annonce de la fête par plusieurs salves d'artillerie; 21 heures, retraite aux flambeaux ; 22 heures, grand bal.

Jeudi 15 août : réveil en musique; 9 heures : Dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts ; 11 heures, aubade aux autorités : midi, apéritif-concert ; 14 heures, aubades aux habitants du bourg ; 15 h., tour de ville en musique ; 16 heures, grand bal ; 17 heures, concours de pêche aux ablettes et goujons du Célé et défilé humoristique des Pescofis 18 heures : course aux ânes. Jeux divers ; 20 heures : apéritif-concert ; 22 heures : brillant feu d'artifice ; 23 heures : grand bal de nuit.

Vendredi 16 août : Foire de la St-Roch ; 10 h. 30, aubade aux habitants de Monteils ; midi, apéritif-concert ; 15 h. 30, course internationale de bicyclettes : 1er prix, 50 fr. ; 2e prix, 25 fr. ; 3e prix, 10 fr.

Il est à noter que la foire mensuelle du 12 est reportée, pour le mois d'août seulement, au 16. C'est une foire très importante. Le marché aux bœufs est approvisionné d'une façon exceptionnelle.

Foire. — La foire d'août, qui devait se tenir le 12, est renvoyée au 16.

Aynac

Foire. — Notre foire, malgré les travaux encore pressants, a été importante.

Veaux amenés, 120, tous vendus au cours de 3 fr. à 4 fr. 50 le kilo ; quatre à cinq lots de porcelets, de 50 à 100 francs pièce ; œufs, 2 fr. la douzaine ; canards, 6 à 8 fr. pièce ; poulets, 5 fr. 50 ; poules, 5 fr. ; lapins, 1 fr. 75, le tout la livre.

Jardinage : Plants de choux, 5 fr. le cent; salades, 0 fr. 50 pièce; choux pommés, 1 fr et 1 fr. 50 pièce ; raisins, 3 fr. la livre.

Prochaine foire, le 2 septembre.

Saint-Céré

Au violon. — Les nommés Augustin Lavayssière, 64 ans, cultivateur à Prudhomat, et son ami, Benjamin Gauzin, 63 ans, domestique au même lieu, étaient en état d'ivresse et faisaient du scandale sur la voie publique, à St-Céré.

Les gendarmes intervinrent, arrêtèrent les deux amis et les enfermèrent au violon. Ils furent relâchés, le lendemain, mais nantis d'un procès-verbal.

Abattoir. — Durant le mois de juillet, il a été abattu pour la consommation locale : 8 bœufs, 86 veaux, 4 moutons, 20 brebis, 50 agneaux et 22 porcs, soit 200 animaux qui ont produit 10.676 kilos de viande nette.

A été expédié au dehors les viandes provenant de 2 bœufs, 1 vache, 25 veaux, 8 porcs et 1 chèvre, qui ont pesé 2.888 kilos.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Etat civil du mois de juillet. — Naissances : Claude Darnis, à Graulat ; Pierre Soulhié, place de la Halle ; Monique Collado, avenue Gambetta.

Mariages : Jean Laval, employé de commerce à Paris, et André Loty, dactylographe à Gramat; Marcel Marty, menuisier à Thémines et Marie-Jeanne Landes, s. p., à Gramat.

Décès : Philippe Villanova, coiffeur, 75 ans, rue de la Balme ; Paule Lacarrière, 5 ans, place de la Halle ; Zélie Pers, veuve Bergougnoux, s. p., 77 ans, à Cancel ; Jeanne Pouget, épouse Nespoulet, s.p., 55 ans, place de la Mairie ; Pierrette Sarrazy, épouse Varelle, s. p., 73 ans, à Laraufle ; Rose Laborie, veuve Grimal, s. p., 69 ans, rue du Faubourg-Saint-Pierre.

Martel

Mort d'un artiste. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Gaspari Raphaël, artiste-peintre, décédé à Brive.

M. Gaspari était originaire du Lot, mais il s'était fixé en Corrèze. Nous saluons la mémoire de cet excellent artiste qui était très connu, très estimé, et nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Foire. — La grande foire du 2 août a été favorisée cette année, par un beau temps. Nos grands foirails étaient assez bien approvisionnés.

Bœufs de travail au nombre de 110 paires environ, valant 2.800 à 3.600 francs béliers, moutons, au nombre de 80, valant 170 à 260 francs. Quantité de brebis. Porcelets au nombre de 90, valant de 50 à 70 fr. pièce.

Sous la halle, il s'est vendu une quantité importante de laine, de 5 à 6 francs le kilo.

Cette foire, quoique en pleine saison de travaux des champs, a été relativement importante.

Sarrazac

Noyé. — M. Magnoux, 43 ans, domestique chez M. Traversat, propriétaire à Sarrazac, a été trouvé noyé dans un abreuvoir de la propriété.

M. le docteur Durieux a conclu à une mort due à une congestion.

Souillac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Vve Vertut, décédée à Calès, chez son fils, instituteur dans cette commune. Les obsèques de la regrettée disparue ont été célébrées à Souillac, où a eu lieu l'inhumation dans le caveau de famille.

Nous adressons à M. Vertut, à la famille, nos sincères condoléances.

Etat civil du mois de juillet. — Naissances : Claude Bessaguet, place de l'Eglise Jacques Labouret, rue du Puits, Josette Laval, à Présignac ; Lydie Tavet, à la Frégière.

Mariage : Adrienne Roudié, aux Aubugues et Adrien Espitalié, à Paris.

Décès : Jeanne Marty, veuve Nayrat, à l'Abattoir ; Joseph Fantou, aux Cuisine ; Hélène Artigues, route Nationale.

Vayrac

Foire. — La foire du 1er août a été assez importante. Principaux cours :

Viande de boucherie : bœufs, 140 à 150 fr. ; vaches, 100 à 130 fr. ; veaux, 350 à 400 francs, le tout les 50 kilos.

Attelages : Peu nombreux, gros bœufs, 3.500 à 4.000 fr. moyens, 2.500 à 3.000 fr. le tout la paire.

Marché aux porcelets : Petits porcs de deux mois d'âge, 50 à 70 fr. l'un, suivant grosseur.

Halle : Blé, néant ; maïs, 65 à 75 francs ; avoine, 25 à 30 fr. le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille : poulets, 10 à 12 francs ; poules, 8 à 9 fr. ; lapins, 4 à 4 fr. 50, le tout le kilo ; œufs, 2 fr. 50 la douzaine ; oisons, 10 à 12 francs pièce ; dindons, 50 à 60 fr. la paire.

Prochaine foire le 17 août.

Bétaille

Elections municipales. — Dimanche 4 août, ont eu lieu les élections municipales. Le 28 juillet, avait eu lieu le premier tour de scrutin.

9 candidats, 6 de la liste Mazet et 3 de la liste Chèze avaient été élus pour les trois sièges en ballottage.

Ont été élus : MM. Paul Durand, à Moutou, par 147 voix, de la liste Mazet; MM. Elie Chieyssal, 150 voix, et Régis Labrunie, 143 voix, sur la liste Chèze.

CHEZ NOS VOISINS

EN LOT-ET-GARONNE

Noyée. — Dans la matinée de dimanche, vers 6 h. 30, des pêcheurs aperçurent sur la rive droite de la Garonne, à quelque distance d'eux, au lieu dit « Corne », commune de Colayrac-St-Cirq, une femme qui se débattait dans l'eau.

Ils se précipitèrent et purent la repêcher, mais, malgré les soins qui lui furent prodigués, la mort avait fait son œuvre.

Il s'agit de Mlle Prieur, 23 ans, dactylographe.

On ne sait encore s'il s'agit d'un accident ou d'un suicide.

⁂

FUMEL

Assurances sociales. — La médaille d'honneur des Assurances sociales est décernée à M. Eugène Noël, président d'administration de la Caisse primaire des Assurances sociales et des ouvriers et employés de la Société métallurgique du Périgord, à Fumel. Félicitations.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 15 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les pharmacies

A PARIS

Voyageurs, Touristes
Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (4e)

TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT
de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC
(Originaire du Lot)
Propriétaire

Téléphone
ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le
Journal du Lot

DÉPÊCHES

Au moment de mettre sous presse, nous n'avons pas reçu le télégramme de notre correspondant parisien.

AVIS D'ANNIVERSAIRE

Monsieur Germain CALMETTE ; Mademoiselle Louise LAC ; Madame et Monsieur Léon CALMETTE et tous leurs autres parents vous prient d'assister au service anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur Louis CALMETTE

Secrétaire d'Inspection Académique honoraire

en l'Eglise Saint-Barthélémy, le jeudi 8 août, à 9 heures et demie du matin.

Articulations douloureuses

Par suite d'arthritisme, vos articulations craquent, sont douloureuses ; pour un peu de froid, un peu de fatigue, vous souffrez des reins ; n'attendez pas et faites une cure du nouveau médicament Gandol. Le Gandol, après avoir éliminé l'acide urique, en arrête la surproduction dans l'organisme, grâce à ses dérivés lithinoquiniques. C'est pourquoi, sous l'action du Gandol, les douleurs s'apaisent, le jeu des muscles redevient libre, toute enflure disparaît et les articulations s'assouplissent. Le traitement de dix jours de Gandol en cachets vaut 12 fr. 75 et est toujours bien supporté. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Courses de Gramat

Autocar au départ de **Cahors** matin 7 heures, avec visite de **Padirac** et **Rocamadour.** Après-midi, courses de chevaux. Départ de 12 h. 30 direct. champ de courses.

Se faire inscrire à **l'Auto-Garage ARTIGALAS.**

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON :
15 francs

Un seul modèle de Flacon
GRANDEUR UNIQUE
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 1

ZOMPETTE
A LA COUR

Par DYVONNE

PREMIERE PARTIE
VERS LE CAPITOLE

CHAPITRE PREMIER
LA PETITE MONTPARNO

— Alors, tu souffres toujours d'insomnies, mon pauvre Jacques ? demanda Horace Vallier en se penchant sur son ami, le jeune marquis de Saint-Selves.

— Atrocement, mon cher. Des nuits blanches peuplées d'idées noires, comme disait je ne sais quel humoriste. Ou plutôt remplies par ce sentiment de vide, de dégout qui me tue. Il y a en moi une satiété de tout. Mon âme me fait l'effet d'un abîme. Mais pas l'abîme rempli de huées du vieil Hugo ; non c'est un trou noir, sans échos, empli d'un morne silence. Les plus fortes émotions pourraient survenir, j'ai la conviction qu'elles tomberaient sans bruit dans ce gouffre. Cette sensation de vide, de néant est si pénible que j'attends la mort avec impatience.

Horace se récria :

— Voyons, Jacques, à vingt-sept ans ! désirer mourir ! Et cela sans que des souffrances physiques justifient ce désespoir !

— L'ennui au degré auquel je le ressens est comparable à une grande douleur physique, répondit sombrement le jeune homme.

— Si tu souffres plus qu'un autre des choses de la vie, il ne faut pas t'en étonner : une grande âme doit contenir plus de douleurs qu'une petite.

Horace s'appropriait froidement cette pensée de Chateaubriand. Saint-Selves répondit :

— Tais-toi, flatteur. Je n'ai pas le génial orgueil du grand vicomte pour me consoler avec de telles phrases.

— Songe à tout ce qui devrait te rendre heureux, faire de toi le plus envié des hommes. Beau nom ; un château ancestral au bord du lac Léman, une mère qui t'adore. Un physique qui justifie pleinement tes succès mondains. Enfin, tu es le plus jeune de nos attachés d'ambassade et le plus flatteur avenir t'est promis.

Jacques haussa les épaules :

— On me fait confiance pour une niaiserie. J'ai eu l'à-propos d'un Piron, on attend de moi que je sois Talleyrand !

— Ne te dénigre pas.

Horace faisait allusion à une fête donnée à l'ambassade de la République du Léman. Un ministre y assistait, primaire et bavard. Et, toute la soirée, l'Excellence entretint les Helvétiques de leur héros national : Bolivar...

Aux premiers mots, l'ambassadeur avait failli corriger : Bonivar. Mais Jacques, impétueusement, l'avait interrompu: « Ah! oui, notre Bolivar! » et tout le monde avait compris. Bolivar fut le clou de la fête.

— J'ai, dans ma jeunesse, vu des chapeaux de ce nom, répétait l'Excellence, unissant avec une naïveté touchante le patriote vénézuélien au patriote suisse.

La présence d'esprit du marquis dans cette occasion et dans d'autres faisait de lui un attaché précieux...

Horace reprit :

— Je suis ton intime et je ne te connais pas de chagrin d'amour puisque je ne te connais pas de « cruelles ». Tu as tout pour le bonheur. On te recherche. Avant-hier Mme Cécile Sorel est venue te voir, hier ce fut le nonce du pape et...

A ce moment de la conversation entre Saint-Selves et son camarade Horace Vallier, on frappa à la porte du salon attenant à la chambre que le marquis occupait dans une maison de santé de Neuilly.

Jacques dit négligemment :

— Entrez.

Ce fut une bourrasque qui se précipita, une bourrasque faite femme : des volants, des fourrures, des perles, des chaînes, un envolement fou qui se rua vers le jeune homme, l'empêchant de se lever de la chaise longue où il était étendu, une bourrasque clamant :

— Qu'apprends-je ? Vous, notre benjamin à l'ambassade helvétique, la grâce de nos salons, la coqueluche de toutes les dames, on vous a transporté ici, dans une clinique de Neuilly ? Pauvre enfant, que se passe-t-il donc ?

La bourrasque avait, sous son vaste chapeau excentrique, un clair et bon visage rose comme une Marie Laurencin. Mais la cinquantaine sonnée répandait son indulgence sur ses traits et dans son regard ; le marquis répondit avec déférence :

— Je suis confus et en même temps comblé. La visite de Votre Altesse Impériale est pour moi un précieux honneur. Me permettez-vous, Madame, de vous présenter mon ami Horace Vallier...

— Le fils du grand historien ?

— Lui-même, Altesse.

En diplomate-né, Jacques ajoute :

— Lorsque Votre Altesse est entrée, nous parlions justement d'Elle. La grande-duchesse Sofia, disions-nous, est la Sofia des Sofia, la Sagesse des Sagesses.

Ayant ainsi fait un effort pour remercier la grande-duchesse de sa bienveillance, le jeune homme retomba les yeux clos sur sa chaise longue. La princesse se pencha vers Horace.

— Me direz-vous ce qu'il a ? demanda-t-elle à voix basse.

— Je crois bien, Altesse, que cela s'appelle neurasthénie aiguë, répondit Horace sur le même ton.

— Mais, quelle cause ? insista la grande-duchesse.

— On n'en voit aucune, hélas ! soupira Vallier.

— Cacherait-il un secret ?

Il secoua les épaules :

— Je ne le crois pas. C'est la neurasthénie classique, causée sans doute par un trouble fonctionnel que l'on ne découvre pas.

La grande-duchesse secouait sa tête enturbannée. Elle ne parvenait pas à comprendre, malgré sa bonté, que l'on pût souffrir moralement sans raisons morales. Elle qui, depuis 1916, avait tant souffert dans son âme, dans son cœur de tous les drames russes ! Et jamais sa robuste santé n'avait fléchi. Elle avait cru Jacques atteint brutalement d'une appendicite ou toute autre chose nécessitant une intervention chirurgicale, elle pensait le trouver terrassé par la fièvre, délirant peut-être... La neurasthénie lui semblait une plaisanterie. Elle était persuadée, comme le sont encore tant de gens et des plus distingués, qu'un tel trouble est surtout imaginaire et qu'il suffit d'un peu de volonté pour en guérir. Elle dit à Vallier avec une énergie concentrée :

— Qu'il se secoue, par les saintes icones ! qu'il ait le désir d'émerger de cette langueur.

— Il ne peut désirer puisqu'il s'agit d'une maladie de la volonté.

— Quelles sont ses lectures ?

Elle s'approcha d'une table et feuilleta les derniers volumes coupés : *la Théorie du despotisme éclairé chez Karl Théodor Dalberg*, par Leroux, un exposé de *Morphologie dynamique* et, par Coville, *la Question du tyrannicide au commencement du* XVe *siècle.*

— Quelles lectures ! Je comprends sa neurasthénie.

— Il y a aussi, dit Horace, *le Fou rire* à la manière de... Bergson...

— Ceci pour le consoler de cela. Croyez-moi, c'est un amour qu'il lui faudrait, conseilla la grande dame.

— Hélas madame, on n'aime pas à volonté. Les plus jolies femmes lui font des grâces et il ne s'en soucie pas. Alors que tant d'autres seraient au comble du bonheur !

La grande-duchesse ne put réprimer un sourire, car en disant ces mots Horace avait poussé un soupir effrayant. Or, le brave garçon était énorme : l'embonpoint l'envahissait, un triple menton débordait sur sa cravate, ses petits yeux d'éléphant se voyaient mal, perdus dans les vallonnements de son visage. Ainsi fait et malgré une mise très recherchée, ce qui se fait de mieux rue de la Paix en boutons de manchettes et rue Royale en veston, en dépit des cravates choisies par son ami André de Fouquières, Horace Vallier n'était pas le favori des belles madames. Et il enrageait de voir que toutes les faveurs allaient à ce Jacques de Saint-Selves qui n'en avait cure.

La grande-duchesse Sofia s'était rapprochée du marquis et lui disait :

(*A suivre*).

TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements tissus, chapeaux, etc...

Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.
Teintures de fourrures,
Nettoyage d'ameublements, etc...

ENVOI TOUS LES SAMEDIS

Travail soigné

Dépôt pour Cahors :

Madame Louis BONNET
3, *rue des Capucins*

Offres d'emploi

VOUS POUVEZ GAGNER
700 A 1.000 FR. PAR MOIS
chez vous, dans loisirs, travail facile d'écritures, brochure gratis, timbre pour réponse. — Ecrire **T. GABRIEL**, à BIÈVRES (S.-et-O.)

PRETS RAPIDES
sous toutes formes vous seront procurés rapidement par particuliers à partir de 5.000 fr. Rien à verser d'avance sur la commis. **TAUX REDUIT, ECRIVEZ.**
Réponse gratuite
CAISSE IMMOBILIERE
104, rue Réaumur, PARIS

VOYAGEUR en titre, actif et introduit alimentation est demandé, écrire **Agence HAVAS**, GRENOBLE N° 6.521.

PLUS D'IVROGNES
POUDRE JANEHJO.
Inoffensive, sans goût. Boîte: 10 fr. 60
Lab^re JANEHJO, JEUMONT (Nord)
Amélioration rapide. Toutes Pharmacies.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : J. ANDRIEU

Bibliographie

UNE NOUVELLE RÉVISION DES PRIX DES BAUX RURAUX

Le *Journal Officiel* du 3 juillet 1935 promulgue la loi en date du 2 juillet 1935, prorogeant, modifiant et complétant la loi du 8 avril 1933 (1).

Cette loi autorise les bénéficiaires de baux ruraux (dans lesquels on doit comprendre outre les baux à ferme, les baux de mines, de carrières, d'étangs servant à l'élevage piscicole, d'établissements horticoles, de cultures maraîchères, et de cultures de champignons), qui remplissent certaines conditions, de demander la réduction du prix de leurs fermages.

Elle s'applique aux baux en cours, aux baux majorés en application de la loi du 9 juin 1927, et à ceux déjà réduits par la loi du 8 avril 1933. Ces baux peuvent donc être révisés une deuxième fois.

La procédure à suivre est à peu de chose près, la même que celle instituée par la loi du 8 avril 1933.

Le législateur, dans le but de réduire les frais à exposer, a décidé que tous les actes de procédure et toutes les conventions nouvelles, rédigés en application de la loi votée, seraient dispensés des droits de timbre et d'enregistrement.

Nous croyons utile, avant de terminer, de faire connaître que l'application de la loi du 8 avril 1933 a fait ressortir, pour de nombreux arrondissements judiciaires, une moyenne de réduction des prix soumis à la révision de 20 à 28 %, selon la catégorie des biens affermés.

(1) M. Henri Alemant, greffier en chef du Tribunal Civil de Mantes-Gassicourt, dont les nombreux articles et commentaires sur les baux ont obtenu un très vif succès, vient de faire éditer par la Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats, 13, rue Soufflot, à Paris, une brochure préfacée par M. Boivin-Champeaux, sénateur du Calvados, rapporteur au Sénat, de la loi commentée, contenant une très intéressante étude sur la loi votée, des formules de demandes en réduction de prix et le texte de la loi. Cette brochure est mise en vente dans les librairies, au prix modique de 6 francs. Joindre un franc de plus pour frais d'envoi.

P.-O.-MIDI

Pour préparer vos vacances il est indispensable de vous munir du

LIVRET-GUIDE OFFICIEL du Réseau P.-O.-Midi

Le Livret-Guide P.-O.-Midi 1935 est paru ; il comprend 2 tomes :

Tome I, de Paris à la Loire et à la Garonne.

Tome II, de la Garonne aux Pyrénées et à la Méditerranée.

Un indicateur complet des trains P.-O.-Midi, formant annexe, est vendu avec les 2 tomes ou avec l'un ou l'autre des tomes.

Nous rappelons que le Livret-Guide Officiel du Réseau P.-O.-Midi est en vente dans les principales gares aux prix ci-après :

Tome I, avec horaire des trains, 5 francs.

Tome II, avec horaire des trains, 5 francs.

Tomes I et II, avec horaires des trains, 7 fr. 50.

Envoi par le service de la Publicité du Réseau P.-O.-Midi, 1, place Valhubert, à Paris (13e), contre mandats, chèques postaux (Paris 2325) ou timbres-poste français :

Tome I, avec horaire des trains 6 fr. 25.

Tome II, avec horaire des trains, 6 fr. 45.

Tomes I et II, avec horaire des trains, 9 fr. 55.

Grands réseaux de Chemins de fer français

Tétralogie de Richard Wagner à Vichy

Voyage à moitié prix

Des heures toutes remplies d'émotion d'art, vous les vivrez au Casino de Vichy les 31 juillet et 1er août, les 5 et 8 août, en assistant à la Tétralogie de Richard Wagner, sous la direction de M. Karl Elmendorff, chef d'orchestre du théâtre de Bayreuth et avec le concours des artistes de l'Opéra de Paris.

A cette occasion, toutes les gares des Grands Réseaux Français, y compris les gares frontières, délivreront, les 30 et 31 juillet, les 1er, 4 et 5 août, des billets spéciaux à moitié prix à destination de Vichy. Ces billets seront valables au retour jusqu'au 12 août inclus.

Chemin de fer du P.-O.-Midi

Billets d'aller et retour en toutes classes avec réduction de 40 0/0, délivrés les dimanches et jours de fêtes, du 9 juin au 13 octobre 1935.

a) au départ de Cahors, pour : Axles-Thermes, Lamalou-les-Bains, Salies-du-Salat, Tarascon-Ariège.

b) au départ de Rodez, pour : Millau.

c) au départ de Meymac, pour : La Bourboule, Le Mont-Dore.

d) au départ d'Aurillac et Maurs, pour : Le Lioran et Vic-sur-Cère.

Pour renseignements complémentaires, consulter les gares de départ mentionnées ci-dessus.

Relations France-Espagne (Voyageurs et bagages)

Depuis le 1er juin 1935, il est délivré, au départ des principales gares de tous les réseaux, des billets directs simples et d'aller et retour pour les principales gares espagnoles, avec enregistrement direct des bagages.

Validité des billets simples : deux jours jusqu'à 300 kilomètres et un jour en plus par fraction indivisible de 150 kilomètres.

Validité des billets d'aller et retour : 45 jours sans faculté de prolongation (90 jours sans faculté de prolongation pour les billets délivrés de Paris-Quai d'Orsay à destination d'Algésiras, Alicante, Cadix, Carthagène, Gibraltar, Malaga et Valence).

Les voyageurs peuvent s'arrêter dans toutes les gares du parcours direct tant en France qu'en Espagne, la durée des arrêts n'étant limitée que par la durée de validité du billet.

Pour tous renseignements, s'adresser aux principales gares des Grands Réseaux Français et aux Agences de voyages.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

—:— PRIX MODÉRÉS —:—

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). } 1.800 m²

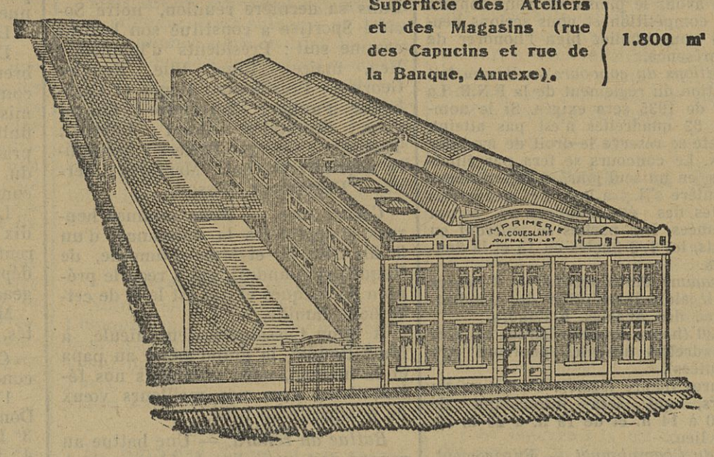

Avec 1000 idées jeunes et neuves la MODE PRATIQUE vous révèle comment s'en tirer pour la Toilette, la Maison, les Enfants

TOUS LES SAMEDIS : 1 F8

SERVICE D'ÉTÉ 1935

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	Exp. & Om. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE	EXP.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	»	»	10 15	»	19 25	—	22 »	—	»
PARIS (Aust.) dép.	»	»	7 55	10 27	»	»	19 55	22 12	22 40	»
LIMOGES arrivée	»	»	(1)	15 48	»	0 1	1 27	3 3	5 26	»
LIMOGES départ.	»	»	»	15 57	»	0 4	1 35	3 8	5 42	»
BRIVE... arrivée	»	»	15 28	17 31	»	1 29	3 4	4 31	7 22	»
BRIVE... départ.	7 48	12 33	15 55	17 37	18 10	1 35	3 14	4 37	7 33	»
Gignac-Cressensac.	8 24	13 9	16 29	—	19 13	—	—	—	—	»
SOUILLAC.. dép.	8 46	13 36	16 48	18 16	19 41	—	—	5 14	8 16	»
CAZOULES.....	8 53	13 43	16 54	—	19 50	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 58	13 48	16 58	—	»	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon .	9 7	13 57	17 7	—	20 9	—	—	—	—	»
Nozac.....	9 16	14 6	17 16	—	»	—	—	—	—	»
GOURDON.. dép.	9 29	14 19	17 26	18 40	20 33	—	4 20	—	8 44	»
Saint-Clair.....	9 38	14 28	17 34	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac	9 48	14 33	17 44	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	9 58	14 48	17 54	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 8	14 58	18 3	—	»	—	—	—	—	»
Espère.....	10 16	15 6	18 10	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 25	15 15	18 19	19 16	»	3 7	4 59	6 11	9 24	»
CAHORS départ .	11 51	17 56	»	19 20	»	3 11	5 3	6 15	9 30	7 27
Sept-Ponts.....	12 2	18 7	»	—	»	—	—	—	—	7 38
Cieurac.	12 17	18 22	»	—	»	—	—	—	—	7 53
Lalbenque.....	12 24	18 29	»	—	»	—	—	—	—	8 »
Caussade.....	12 52	18 59	»	20 1	»	—	5 46	—	10 14	8 27
MONTAUBAN arr.	13 23	19 30	»	20 22	»	4 7	6 7	7 10	10 35	8 59
TOULOUSE.. arr.	16 43	»	»	21 . 6	»	4 50	7 »	8 »	11 57	11 8

(1) De Paris à Brive-Périgueux et Toulouse par Capdenac.

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	(2) EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	4 50	8 40	8 30	13 25	15 51	20 8	21 3	23 11
MONTAUBAN. d.	6 11	9 53	9 11	14 6	16 43	20 50	21 48	23 51
Caussade.....	6 50	10 27	9 30	—	17 17	21 10	—	—
Lalbenque.....	7 26	11 5	—	—	17 52	—	—	—
Cieurac	7 34	11 13	—	—	18 »	—	—	—
Sept-Ponts	7 44	11 22	—	—	18 10	—	—	—
CAHORS... arr.	7 50	11 28	10 5	14 58	18 16	21 50	22 47	0 43
CAHORS... dép.	8 1	—	10 9	15 2	18 24	21 54	22 51	0 47
Espère	8 15	—	—	—	18 35	—	—	—
St-Denis-Catus ...	8 28	—	—	—	18 47	—	—	—
Thédirac-Peyril...	8 41	—	—	—	19 »	—	—	—
Dégagnac	8 50	—	—	—	19 8	—	—	—
Saint-Clair.....	8 58	—	—	—	19 16	—	—	—
GOURDON (1) d.	9 11	—	10 47	—	19 27	22 38	—	—
Nozac.....	9 18	—	—	—	19 34	—	—	—
Lamothe-Fénel. ..	9 26	—	—	—	19 42	—	—	—
La Chap.-de-Mar .	9 33	—	—	—	19 49	—	—	—
CAZOULES.....	9 39	—	—	—	19 55	—	—	—
SOUILLAC.. dép.	9 53	—	11 8	—	20 6	23 3	—	—
Gignac-Cressens..	10 21	—	—	—	20 34	—	—	—
BRIVE..... a.	10 46	—	11 46	16 33	20 59	23 44	0 29	2 15
BRIVE..... d.	»		11 54	16 39	»	23 51	0 39	2 21
PARIS.. (A.) arr.	»		18 58	23 23	»	6 43	8 11	8 39
PARIS.. (O.) arr.	»		19 10	23 35	»	6 55	8 23	8 50

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 10.
(2) N'a lieu que les samedi, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.

De Cahors à Libos

CAHORS.....	6 29	15 20	»	18 41
Mercuès.....	6 43	15 34	»	18 55
Douelle (*Arrêt*).....	6 47	15 38	»	18 59
Parnac	6 54	15 46	»	19 7
Luzech	7 »	15 52	»	19 13
Castelfranc.....	7 12	16 3	»	19 24
Prayssac (*Arrêt*).....	7 16	16 7	»	19 28
Puy-l'Evêque.....	7 24	16 15	17 22	19 36
Duravel	7 31	16 22	17 34	19 43
Soturac-Touzac	7 38	16 29	17 46	19 50
Fumel.....	7 48	16 40	18 13	20 1
LIBOS.....	7 53	16 45	18 19	20 6

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.....	6 34	9 24	13 24	18 2
Fumel.....	6 42	9 31	13 31	18 9
Soturac-Touzac	6 58	9 41	13 41	18 19
Duravel	7 9	9 48	13 48	18 26
Puy-l'Evêque.....	7 25	9 56	13 55	18 33
Prayssac (*Arrêt*).....	7 39	10 4	14 3	18 41
Castelfranc.....	7 46	10 9	14 8	18 46
Luzech	8 7	10 20	14 19	18 56
Parnac	8 20	10 29	14 28	19 6
Douelle (*Arrêt*).....	» »	10 34	14 33	19 11
Mercuès	8 35	10 39	14 38	19 17
CAHORS.....	8 53	10 51	14 50	19 30

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel.	4 47	13 35	»	17 13	»
Vayrac.....	4 55	13 43	»	17 21	»
Bétaille (*arrêt*).....	5 1	13 47	»	17 26	»
Puybrun.....	5 10	13 55	»	17 34	»
Bretenoux-Biars....	5 21	14 6	»	17 44	»
Port-de-Gagnac.....	5 28	14 12	»	17 51	»
Laval-de-Cère	5 39	14 20	»	17 59	»
Lamativie	6 1	14 37	»	18 20	»
Siran (*arrêt*).....	6 17	14 51	»	18 37	»
La Roquebrou.....	6 32	15 4	»	18 53	»
AURILLAC.. arrivée.	7 13	15 42	»	19 37	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ.	5 »	»	11 22	17 17	»
La Roquebrou.....	5 35	»	11 58	17 55	»
Siran (*arrêt*).....	5 46	»	12 9	18 6	»
Lamativie	6 »	»	12 23	18 21	»
Laval-de-Cère	6 16	»	12 38	18 36	»
Port-de-Gagnac.....	6 23	»	12 45	18 44	»
Bretenoux-Biars	6 39	»	12 54	19 »	»
Puybrun.....	6 48	»	13 1	19 8	»
Bétaille (*arrêt*).....	6 57	»	13 8	19 15	»
Vayrac	7 12	»	13 13	19 20	»
St-Denis-près-Martel.	7 19	»	13 20	19 27	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 46	10 41	»	19 42
Sarlat.....	»	7 53	11 45	17 46	20 46
Cazoulès.....	»	8 23	12 20	19 18	21 21
Souillac.....	8 19	8 36 / 11 18	12 28 / 12 44	19 31	21 9 / 15 6
Le Pigeon	8 31	11 42	12 57	Les jours de foire et marché à Sarlat	15 20
Baladou . Arrêt.	8 35	11 49	13 1		15 24
Martel.....	8 42	12 14	13 8		15 31
St-Denis-p.-M. ar.	8 51	12 26	13 17		15 40

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	7 31	9 14	13 41	16 44
Martel.....	»	7 44	9 27	13 54	17 13
Baladou . Arrêt.	»	7 50	9 33	14 »	17 23
Le Pigeon	»	7 53	9 37	14 3	17 38
Souillac.....	6 52	8 2 / 8 54	9 46	14 12 / 14 21	17 49 / 19 55
Cazoulès.....	7 1	9 2		14 29	20 3
Sarlat.....	8 20 / 5 24	9 37	17 53	15 4	20 38
Le Buisson. ar.	6 9	»	18 39	15 54	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	8 26	17 36	»
Carsac.....	8 36	17 47	»
Grolejac.....	8 43	18 4	»
St-Cirq-Madelon.....	8 49	18 11	»
Payrignac (arr.)	8 56	18 19	»
GOURDON.....	9 6	18 29	»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON.....	5 56	16 34	»
Payrignac (arr.).....	6 5	16 42	»
St-Cirq-Madelon.....	6 13	16 50	»
Grolejac.....	6 31	16 56	»
Carsac.....	6 42	17 7	»
SARLAT	6 56	17 23	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	»	10 1	14 48	17 41
CAPDENAC. a.	»	»	»	»	13 46	18 14	21 43
CAPDENAC. d.	2 18	7 17	11 19	17 20	13 58	18 38	22 5
FIGEAC.....	2 38	7 31	11 33	17 29	14 13	18 51	22 16
Le Pournel.....	»	7 50	12 »	»	14 32	19 12	»
Assier.....	3 35	8 1	12 16	»	14 48	19 23	22 41
Flaujac (halte)...	»	8 10	12 27	»	14 52	19 32	»
Gramat	5 6	8 23	12 47	»	15 5	19 45	23 »
Rocamadour	5 19	8 35	12 59	»	15 15	19 56	23 10
Montvalent.....	5 37	8 49	13 16	»	15 28	20 10	»
St-Denis-p.-Martel arr.	5 49	8 58	13 27	»	15 37	20 19	23 30
St-Denis-p.-Martel dép.	5 55	9 6	13 32	»	15 47	20 28	23 34
Quatre-Routes	6 7	9 16	13 43	»	15 56	20 38	»
Turenne.....	6 19	9 26	13 54	»	16 6	20 47	»
BRIVE..... ar.	6 50	9 48	14 21	»	16 26	21 7	0 8
PARIS (Orsay) ar.	—	19 10	»	»	»	5 39	8 23

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

					(Orsay)		
PARIS (Aust.) d.	20 37	22 40	»	7 35	10 15	»	»
Brive..... dép.	3 49	8 13	12 42	15 43	18 24	»	»
Turenne.....	4 10	8 38	13 7	16 7	19 1	»	»
Quatre-Routes....	4 18	8 47	13 16	16 15	19 13	»	»
St-Denis-p.-Martel arr.	4 25	8 54	13 24	16 22	19 23	»	»
St-Denis-p.-Martel dép.	4 32	9 2	13 31	16 27	19 43	»	»
Montvalent.....	»	9 13	13 44	16 39	20 9	»	»
Rocamadour	4 56	9 30	14 3	16 56	20 41	»	»
Gramat	5 8	9 42	14 17	17 9	21 3	»	»
Flaujac (halte)...	»	9 55	14 30	17 24	»	»	»
Assier.....	5 28	10 5	14 42	17 36	21 34	»	»
Le Pournel.....	»	10 14	14 51	17 46	21 46	»	»
FIGEAC.....dép.	5 51	10 34	15 11	18 8	22 9	»	»
CAPDENAC ar.	6 »	10 43	15 20	18 18	22 22	»	»
CAPDENAC d..	6 24	11 20	16 34	18 52	»	»	»
TOULOUSE	10 »	15 27	20 31	22 56	»	»	»

De Cahors à Capdenac

CAHORS.....	8 2	10 14	16 11	18 36
Cabessut.....	8 11	10 25	16 22	18 47
Arcambal.....	8 20	10 41	16 31	19 »
Vers.....	8 28	10 59	16 39	19 11
Saint-Géry.....	8 35	11 14	16 44	19 19
Conduché.....	8 46	11 43	16 55	19 36
Saint-Cirq-la-Popie..	8 52	11 53	17 1	19 44
St-Martin-Labouval..	8 59	12 17	17 8	20 »
Calvignac.....	9 5	12 27	17 14	20 9
Cajarc.....	9 16	12 44	17 26	20 26
Montbrun.....	9 25	A titre essai jours de foire à Cajarc	17 35	20 39
Toirac.....	9 33		17 43	20 51
Lamadeleine.....	9 44		17 54	21 6
CAPDENAC.....	9 55		18 5	21 20

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC.....	7 11	11 49	19 1	»
Lamadeleine.....	7 23	12 5	19 11	»
Toirac.....	7 34	12 19	19 20	»
Montbrun.....	7 42	12 30	19 27	»
Cajarc.....	7 52	12 45	19 37	»
Calvignac.....	8 2	12 58	19 46	»
St-Martin-Labouval..	8 9	13 7	19 54	»
Saint-Cirq-la-Popie..	8 17	13 17	20 1	»
Conduché.....	8 23	13 25	20 7	»
Saint-Géry.....	8 38	13 41	20 19	»
Vers.....	8 43	13 48	20 24	»
Arcambal.....	8 50	13 59	20 31	»
Cabessut.....	8 59	14 14	20 41	»
CAHORS.....	9 6	14 23	20 48	»